



Assemblée générale

Distr. générale
21 septembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 25 de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Consultations et échanges d'informations	2–3	3
III. Suite donnée aux propositions adoptées lors des réunions tenues entre les organismes du système des Nations Unies et la Ligue des États arabes	4–55	3
A. Secrétariat de l'ONU	5–10	3
B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains	11	4
C. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	12	4
D. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	13–16	5
E. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime	17–18	5
F. Programme des Nations Unies pour le développement	19	6
G. Programme des Nations Unies pour l'environnement	20	6
H. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	21–24	6
I. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	25–28	7
J. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	29	7

Note explicative établie en application du paragraphe 1 de la section C de la résolution 54/248 de l'Assemblée générale : document soumis le 20 septembre pour permettre de présenter toutes les communications reçues des organismes du système des Nations Unies.

K.	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	30–32	8
L.	Organisation de l’aviation civile internationale	33–35	8
M.	Fonds international de développement agricole	36–38	9
N.	Organisation internationale du Travail	39–41	9
O.	Fonds monétaire international	42	10
P.	Union internationale des télécommunications	43	10
Q.	Fonds des Nations Unies pour la population	44–45	10
R.	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	46–48	10
S.	Banque mondiale	49	11
T.	Programme alimentaire mondial	50–51	11
U.	Organisation mondiale de la santé	52–54	11
V.	Organisation météorologique mondiale	55	12
IV.	Réunion sectorielle sur la jeunesse et l’emploi entre l’Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	56–58	12

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 13 de la résolution 54/9 de l'Assemblée générale, en date du 18 novembre 1999.

II. Consultations et échanges d'informations

2. Au cours de la période considérée, les Secrétariats de l'ONU et de la Ligue des États arabes ainsi que le Bureau de l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies ont maintenu des contacts étroits pour examiner les questions intéressant les deux organisations.

3. Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Ahmed Esmat Abdel Meguid, a eu des entretiens avec le Secrétaire général en septembre 1999 au Siège de l'ONU. Il s'est également entretenu en avril 2000 avec M. Yuli Vorontsov, Coordonnateur de haut niveau pour le rapatriement des Koweïtiens et ressortissants d'autres pays portés disparus et la restitution des biens koweïtiens, et en mai 2000, avec M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Parmi les contacts de haut niveau entre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et la Ligue des États arabes, on citera la réunion qui s'est tenue en novembre 1999 entre les directeurs des programmes d'éducation des cinq opérations régionales de l'UNRWA et les autorités des pays d'accueil de la Ligue, et deux réunions qui ont eu lieu en janvier 2000 : l'une entre le Commissaire général de l'UNRWA et le Sous-Secrétaire général aux affaires de la Palestine et la seconde entre le Commissaire général et les responsables de la Ligue des États arabes pour les affaires concernant les réfugiés. Toutes ces réunions se sont tenues au siège de la Ligue, au Caire.

III. Suite donnée aux propositions adoptées lors des réunions tenues entre les organismes du système des Nations Unies et la Ligue des États arabes

4. On trouvera ci-après un résumé des rapports des organes de l'ONU et des institutions du système des Nations Unies sur leur coopération avec la Ligue des États arabes au cours de la période considérée. Ces rapports traitent de la suite donnée aux propositions adoptées lors des réunions conjointes tenues à Genève en 1997 (A/52/378) et à Vienne en 1999 (A/54/180).

A. Secrétariat de l'ONU

1. Département de l'information

5. Le Service central des informations et de la radio a produit des émissions sur les thèmes suivants : coopération entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Ligue des États arabes à des activités de développement et pour l'organisation d'une conférence sur la pauvreté féminine; signature d'un accord entre le PNUD et la Ligue des États arabes pour une action concertée concernant l'économie, l'environnement et l'éducation; questions portées devant l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session; situation au Soudan et en Iraq; question de Palestine; rapport sur le projet Bethléem 2000. Les services de radio de l'ONU ont également organisé des interviews avec Esmat Abdel Meguid, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, et Mohamed Alfateh Alnasseri, expert en désarmement nucléaire.

6. Les centres d'information des Nations Unies ont mené à bien une large gamme d'activités. Le Centre du Caire, en collaboration avec la Ligue des États arabes, a apporté son concours aux réunions suivantes : colloque régional sur les arrangements relatifs aux investissements internationaux et leurs incidences pour les pays arabes (mai 1999); séminaire régional sur les droits de l'homme et le développement (juin 1999); réunion régionale sur le développement des télécommunications dans les États arabes (septembre 1999); et conférence du Caire « Telecom 2000 » (janvier 2000).

Le Centre d'information de Beyrouth a assuré la couverture médiatique de la réunion sur la jeunesse et l'emploi organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes (mai 2000). Le Centre d'information de Tunis a organisé avec l'Association des études internationales un séminaire d'une journée auquel le Sous-Secrétaire général de la Ligue des États arabes a pris la parole.

7. Le Centre d'information des Nations Unies de Genève a publié les déclarations des représentants de la Ligue des États arabes et des pays arabes à la Commission des droits de l'homme, à la Conférence du désarmement et dans les organes créés en vertu d'instruments internationaux. Il a diffusé des renseignements sur les déclarations du Secrétaire général et les activités du Conseil de sécurité relatives au Moyen-Orient, sur l'action humanitaire et de secours au Soudan et en Somalie et sur les travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des Territoires occupés.

8. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld a poursuivi sa coopération avec la Ligue des États arabes et son centre de documentation et d'information. De bons progrès ont été faits dans la traduction du *Thésaurus du Système d'information bibliographique de l'ONU* en arabe, pour laquelle on utilise le plus possible la terminologie du *Thésaurus du Centre d'information*, de manière à normaliser les termes de recherche utilisés sur les bases de données accessibles en liaison directe. En outre, la Bibliothèque a fourni sur demande à la Mission d'observation des États de la Ligue arabe et à divers membres de la Ligue des services de formation spécialement adaptés à leurs besoins et mettant l'accent sur l'accès électronique à l'information (actuelle et rétrospective) d'intérêt régional.

2. Département des affaires économiques et sociales

9. Depuis 1998, le Département des affaires économiques et sociales a organisé une série de réunions régionales pour donner suite aux recommandations de l'Assemblée générale qui, à sa dix-neuvième session extraordinaire, avait souligné la nécessité d'accélérer l'application régionale d'Action 21 et de promouvoir la coopération régionale en matière de développement durable.

10. Il est prévu que la Réunion consultative régionale sur le développement durable dans la région arabe se tiendra au siège de la Ligue des États arabes, du 26 au 28 octobre 2000 et soit immédiatement suivie d'une session extraordinaire du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe. Cette réunion doit être organisée en collaboration entre la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le PNUD, le Conseil des ministres arabes chargé de l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Département des affaires économiques et sociales.

B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains

11. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) coordonne avec la Ligue des États arabes les activités concernant les établissements humains dans la région des États arabes. Le Bureau régional pour l'Afrique et les États arabes invite la Ligue à participer à toutes ses conférences régionales et, lorsqu'il y a lieu, à organiser des activités conjointes. Habitat participe également chaque fois qu'il est possible aux réunions annuelles des ministres de l'habitation qui se tiennent au siège de la Ligue. Actuellement, Habitat organise en collaboration avec la Ligue des États arabes et la CESAO une réunion régionale au niveau des ministres de l'habitation dans le cadre de la réunion d'évaluation qui doit se tenir au Bahreïn en octobre 2000, cinq ans après la Conférence Habitat II, qui avait eu lieu à Istanbul.

C. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

12. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance participe activement aux réunions annuelles du Comité consultatif technique sur l'enfance, ainsi qu'aux réunions spécialisées des conseils des ministres de la Ligue des États arabes, en particulier le Conseil des ministres arabes de la santé.

D. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

13. En 1999, le secrétariat de la CNUCED et la Ligue des États arabes ont tenu des consultations intensives au sujet de l'élaboration d'un programme global d'assistance technique au commerce, y compris les questions connexes dont traite l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'on compte que le Secrétariat de la Ligue des États arabes participera à la mise en oeuvre d'un programme global d'assistance technique, qui sera élaboré par la CNUCED et le PNUD à l'intention des pays arabes.

14. Le représentant de la Ligue des États arabes à Genève a coprésidé un colloque organisé par la CNUCED et le PNUD à Amman à l'intention des pays arabes adhérant à l'OMC. Il a également coprésidé une table ronde organisée par la CNUCED et le PNUD afin d'aider les États arabes à se préparer pour la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, devant avoir lieu à Seattle. Il a participé en outre à diverses manifestations organisées par la CNUCED dans le domaine du commerce et à un débat-conférence à l'intention des missions permanentes des États arabes à Genève.

15. Lors de la dixième Conférence de la CNUCED, tenue à Bangkok en février 2000, la délégation de la Ligue des États arabes a assisté à une réunion sur le commerce et l'investissement organisée par le secrétariat de la CNUCED pour traiter des besoins particuliers des pays arabes. Des consultations ont également eu lieu à Bangkok au sujet de la formulation du programme d'un colloque (assistance pour la création d'une zone de libre-échange panarabe) que la CNUCED doit organiser en Tunisie en novembre 2000.

16. La CNUCED et la Ligue des États arabes ont continué à se concerter au sujet d'un projet d'assistance technique pour lequel on recherche actuellement un financement et qui doit permettre de définir les domaines dans lesquels les compétences spécialisées de la CNUCED permettraient de renforcer les capacités du Secrétariat et des États membres de la Ligue des États arabes en ce qui concerne la facilitation du commerce, et notamment la modernisation des procédures douanières applicables au commerce régional intra-arabe et au commerce international. Ce projet vise à définir un programme d'assistance en vue de moderniser, de rationaliser et d'optimiser l'infrastructure commerciale et l'administration des opérations commerciales en harmonisant et en simplifiant les procédures, données et

documents douaniers et de transport dans le cadre de la facilitation du commerce dans la région. Il doit permettre également de renforcer le processus d'intégration économique grâce à une meilleure coopération commerciale entre les pays membres de la Ligue des États arabes et entre ces pays et la communauté commerciale internationale, et par là contribuer de façon appréciable à favoriser la constitution de la zone de libre-échange panarabe qui représente une priorité pour la Ligue des États arabes.

E. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime

17. Outre qu'il coopère avec différents pays membres de la Ligue des États arabes, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) entretient des contacts de travail réguliers avec le Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes, institution spécialisée de la Ligue des États arabes. Ces contacts ont récemment été renforcés par la signature d'un memorandum d'accord entre le Secrétariat général du Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes et le PNUCID. Le memorandum d'accord, qui est axé sur la coopération en matière de contrôle des drogues, a été signé à Vienne le 11 avril 2000 par M. Ahmed Ben Mohammed Al Salem, Secrétaire général du Conseil et M. Pino Arlacchi, Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif du Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime, lors du dixième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants.

18. À l'issue de la réunion précitée, l'accord s'est fait sur un plan d'action concernant la mise en oeuvre du volet opérationnel du memorandum d'accord relatif au contrôle des drogues. Ce plan d'action prévoit des échanges réguliers de renseignements, des projets de recherche en collaboration, l'élaboration d'activités concertées de coopération technique et des réunions opérationnelles périodiques entre les institutions concernées.

F. Programme des Nations Unies pour le développement

19. Les consultations et la coopération avec le Secrétariat général de la Ligue et ses organisations spécialisées se sont accrues au cours de la période considérée. Cette coopération est entrée dans une phase nouvelle après la signature par le Secrétaire général de la Ligue et l'Administrateur du PNUD le 22 septembre 1999 d'un accord en la matière. Son objectif est de développer les liens en ce qui concerne les questions d'intérêt commun telles que l'administration publique, les questions sociales, économiques, écologiques, culturelles, ainsi que les questions relatives à l'information et au développement humain. À cette fin, le PNUD a financé l'exécution d'un projet devant permettre d'aider la Ligue des États arabes à organiser i) un forum sur le développement humain, ii) un observatoire sur les migrations ainsi qu'une conférence régionale sur les femmes et la pauvreté. Le PNUD s'est également déclaré prêt à collaborer à l'établissement d'un rapport sur le développement humain dans la région et a fourni son concours à la Ligue pour la création d'une zone de libre-échange panarabe.

G. Programme des Nations Unies pour l'environnement

20. Le PNUE a poursuivi sa collaboration avec le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, plus particulièrement pour les questions jugées prioritaires lors des réunions ministérielles annuelles. Deux mémorandums d'accord signés entre le PNUE et le Conseil des ministres arabes susmentionné, l'un en 1998 et l'autre en 1999, ont été développés afin de regrouper les ressources disponibles, d'éviter les doubles emplois et de mettre l'accent sur les priorités définies par les conseils des ministres dans le cadre du Programme mondial de l'environnement du PNUD.

H. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

21. La Commission et la Ligue des États arabes ont parrainé l'organisation de quatre réunions préparatoires régionales en vue de la tenue de la Conférence arabe sur le suivi intégré des conférences mondiales des Nations Unies, tenue à Beyrouth en novembre 1999. La CESAO a présenté, à un séminaire sur l'échange de

données électroniques, organisé par la Ligue des États arabes à Alexandrie (Égypte) en octobre 1999, un exposé sur la CESAO et l'échange de données électroniques en vue de faciliter le transport et le commerce dans la région. Aux fins de l'établissement d'un système de transport intégré dans la région, la Commission a procédé à des consultations approfondies avec divers pays ainsi qu'avec la Ligue des États arabes et ses organisations spécialisées. D'autre part, la Commission a participé aux vingt-troisième et vingt-quatrième sessions du Comité des femmes arabes de la Ligue des États arabes tenues au Caire, respectivement en mai 1998 et en juin 1999. Elle a également participé à la réunion sur la famille arabe et les personnes âgées, leurs rôles et leurs rapports organisée par la Ligue des États arabes, le Marriage Fund et la Women's Federation des Émirats arabes unis (Abou Dhabi, décembre 1999).

22. La CESAO a été représentée aux journées d'étude sur le rôle de la femme en ce qui concerne la protection de l'environnement contre la pollution et l'utilisation rationnelle des ressources, qui ont eu lieu au Caire en avril 1999. Ces journées d'étude ont été organisées par la Ligue et le Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe en coopération avec le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale. Il a été décidé que la Commission contribuerait à l'élaboration et à la diffusion de directives sur la question et poursuivrait ses activités de suivi et de coopération touchant le rôle des femmes dans la protection de l'environnement. La Commission a participé à la quatrième Conférence internationale sur la gestion et l'utilisation des ressources en eau et les politiques dans les zones arides (Amman, décembre 1999), parrainée par l'Organisation arabe de développement agricole et le Centre international pour la recherche agricole dans les zones arides, à laquelle elle a présenté deux exposés, l'un relatif aux aspects du dessalement dans la région de la CESAO et le deuxième aux aspects socioéconomiques du débat sur le coût des eaux d'irrigation.

23. La Commission a participé à un colloque régional sur l'analyse des politiques et des modalités de recouvrement des coûts en ce qui concerne l'approvisionnement en eau aux fins de l'irrigation et leur impact sur la production agricole, organisé par le Bureau de Damas de l'Organisation arabe de développement de l'administration (ARADO) (Damas, octobre 1999) et a présenté un exposé sur les coûts estimatifs

des eaux d'irrigation en fonction des théories économiques et des besoins aux fins du développement agricole et rural. La Commission a participé au séminaire régional organisé par l'Organisation arabe de développement de l'administration sur la participation accrue des femmes au développement rural et aux activités productives (Le Caire, septembre 1999) et a présenté un exposé sur le rôle futur des femmes dans les villes, les zones périphériques et les zones rurales en matière de développement dans la région de la CESA. Les deux organisations ont coopéré, sous l'égide d'ARADO, à l'organisation de la réunion d'un groupe d'experts de la CESA concernant l'harmonisation des normes pour certains produits agricoles en vue de faciliter le commerce dans la région (Beyrouth, avril 1999).

24. La Commission a également participé à la Conférence internationale sur les systèmes aquifères régionaux dans les zones arides : gestion des ressources non renouvelables, organisée par l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) à Tripoli en novembre 1999. Par ailleurs, la Commission a organisé, en coopération avec le bureau régional de l'UNESCO, l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) et la Commission nationale libanaise d'hydrologie, la réunion d'un groupe d'experts sur l'harmonisation des normes écologiques dans le secteur de l'eau (Beyrouth, septembre-octobre 1999). La publication biennale d'un bulletin de statistiques industrielles arabes a été entreprise en coordination avec la Commission et l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières (AIDMO). La Commission et cette organisation ont également organisé, en collaboration avec la Banque de développement islamique, un atelier de formation sur les statistiques concernant l'industrie et la construction (Beyrouth, novembre/décembre 1999).

I. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

25. Le bureau du Caire de l'UNESCO poursuit sa coopération avec certaines organisations spécialisées de la Ligue des États arabes. Au cours de la période considérée, le bureau a été représenté aux réunions du Comité conjoint sur l'environnement et le développement de la Ligue, ainsi qu'à celles du Sous-Comité sur la désertification et l'environnement. D'autre part, la Ligue est régulièrement invitée à participer aux activi-

tés régionales du bureau de l'UNESCO au Caire ayant trait notamment à l'écologie, l'hydrologie et la géologie, aux fins de consultations et d'échanges de données d'expérience.

26. Dans le cadre de la coopération entre l'UNESCO et l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science, plusieurs réunions et journées d'étude ont été organisées conjointement dans la région sur des questions telles que la protection des eaux souterraines, les réserves de la biosphère, le développement durable, l'hydrologie, l'ingénierie hydraulique et les bassins fluviaux, la télédétection et l'utilisation des systèmes d'information géographique pour l'observation et la lutte contre la désertification. Depuis 1995, l'UNESCO coopère avec l'ALECSO à la mise au point et à la diffusion de logiciels pour l'analyse statistique.

27. L'UNESCO fournit également son concours à la Fédération des agences de presse arabes avec laquelle elle a conclu un accord en vue de renforcer la coopération pour les activités de formation destinées aux journalistes. La Fédération sera invitée à participer à un atelier que l'UNESCO organisera à la fin de l'année sur l'Internet et les travaux des agences de presse.

28. L'Union des stations de radiodiffusion et de télévision des États arabes, une organisation spécialisée de la Ligue, collabore avec l'UNESCO à l'exécution d'un projet en mettant à sa disposition un certain nombre de programmes produits par des États arabes. Le Conseil du Programme international pour le développement de la communication a approuvé, à sa vingtième session, en mars 2000, l'octroi d'une allocation de 45 000 dollars des États-Unis pour l'exécution d'un projet présenté par cette organisation et visant à renforcer son système de distribution de programmes et à améliorer la qualité des productions vidéo et audio. Le PIDC de l'UNESCO a accordé des fonds à des États membres de la Ligue pour l'exécution d'un certain nombre de projets régionaux et de projets concernant certains pays.

J. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

29. Le HCR et la Ligue des États arabes continuent de s'employer, tant au niveau bilatéral que dans le cadre du système des Nations Unies, à renforcer leur coopération pour les questions ayant trait aux réfugiés et aux problèmes humanitaires mondiaux et un accord

de coopération a été signé le 27 juin 2000. Le développement de la coopération entre ces deux organisations doit notamment permettre l'organisation d'une conférence régionale sur les réfugiés et les migrations dans la région arabe (à l'exception des Palestiniens), à une collaboration entre le HCR et l'ALECSO pour la fourniture d'une aide aux réfugiés en matière d'éducation, au renforcement de la coopération du HCR avec d'autres organisations spécialisées de la Ligue dans des domaines d'intérêt communs, à l'organisation de séminaires sur le droit des réfugiés et les principes fondamentaux de la protection internationale à l'intention de fonctionnaires nationaux, d'ONG et d'autres parties définies par les deux organisations et l'échange de services d'experts, de documents et de rapports concernant des questions d'intérêt commun.

K. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

30. Étant donné les attributions de l'ONUDI et de l'AIDMO, la majeure partie des activités régionales de l'organisation dans les pays arabes est exécutée en coopération avec l'organisation spécialisée de la Ligue arabe, conformément à un communiqué conjoint signé à Vienne en décembre 1999.

31. Des discussions ont eu lieu entre l'ONUDI et l'AIDMO au siège de l'ONUDI le 30 mai 2000 au sujet d'un avant-projet relatif au renforcement des capacités de l'AIDMO et de son système d'échange d'informations technologiques (phase 1). Il a été décidé d'organiser une réunion de groupe d'experts et un séminaire sur les nouvelles technologies et que des fonctionnaires de l'ONUDI aideraient l'AIDMO à préparer la tenue de réunions dans le cadre du calendrier arrêté. Les deux organisations ont convenu d'envisager l'exécution conjointe d'activités dans d'autres domaines ayant trait notamment à la création d'un système d'information régionale, d'un programme de lutte contre la pollution et d'un centre régional pour l'adoption de modes de production moins polluants.

32. Des dispositions ont été prises en vue de renforcer la coopération entre l'ONUDI, la Ligue des États arabes et ses organisations spécialisées dans d'importants domaines ayant trait au développement de l'esprit d'entreprise en matière de gestion par la formation et le perfectionnement des compétences d'un grand nombre d'entrepreneurs locaux. Ces activités doivent contribuer à développer les investissements

productifs et l'utilisation de la technologie, à élaborer des programmes visant à renforcer les capacités en matière de technologie et de gestion de négociations, de développer les petites et moyennes industries et d'adopter des politiques, de recourir à la sous-traitance et à la formation de partenariats, de constituer des réseaux et de fournir un appui technique de base et une aide aux institutions du secteur privé pour qu'elles assurent des services d'appui, ainsi que de promouvoir les investissements, la technologie et le développement d'une énergie industrielle économique et écologiquement durable.

L. Organisation de l'aviation civile internationale

33. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) maintient des contacts étroits avec la Ligue des États arabes pour tout ce qui a trait à l'aviation civile, notamment par l'intermédiaire de son bureau régional du Caire, afin d'assurer un développement à la fois rationnel et sûr à l'aviation civile internationale dans la région. L'OACI collabore étroitement avec la Commission arabe de l'aviation civile (CAAC) qui est l'une des institutions spécialisées de la Ligue des États arabes. Le 29 novembre 1999, des lettres de coopération ont été signées entre l'OACI et la CAAC au siège de l'OACI. L'OACI participe régulièrement aux réunions de la CAAC, notamment à son assemblée générale annuelle. L'OACI a apporté son appui à un séminaire de la CAAC sur la mise en service du système de communication, de navigation et de surveillance et de gestion du trafic aérien (CNS/ATM) (Rabat, février 1999). En outre, en mars 1999, la CAAC et l'OACI ont mis au point et soumis deux projets de coopération technique dont le premier, doté d'un budget total de l'ordre de 500 000 dollars, portait sur la planification et la mise en place du système CNS/ATM dans le monde arabe et le deuxième, dont le coût total était estimé à 370 000 dollars, sur la restructuration des installations aéronautiques civiles des pays arabes. La CAAC examine actuellement les deux projets dont il lui reste à approuver le financement et l'exécution.

34. Un séminaire sur la sécurité aérienne organisé par l'OACI pour la région du Moyen-Orient (Beyrouth, 9-12 novembre 1999) a réuni 81 représentants de 21 États, 11 compagnies aériennes et quatre organisations internationales. C'était le troisième séminaire tenu dans la région sur deux ans. Un autre séminaire sur la sécu-

rité aérienne s'est tenu au Maroc (22-26 mai 2000) avec la participation de 185 représentants de 40 États et de trois organisations régionales. En outre, de 1998 à 2000, les membres de la Ligue des États arabes ont bénéficié de plusieurs cours/ateliers tenus à Casablanca et à Amman dans les centres de formation sous-régionaux de l'OACI chargés de dispenser une formation dans le domaine de la sécurité aérienne.

35. La troisième réunion du Groupe de prévision du trafic pour le Moyen-Orient (Le Caire, 8-12 novembre 1999) a accueilli 10 participants originaires de cinq États de la région. Elle a permis d'examiner les méthodes à suivre pour établir des prévisions sur la base des données recueillies pour la région d'information de vol et d'autres prévisions requises par divers sous-groupes de l'OACI.

M. Fonds international de développement agricole

36. Le FIDA a inscrit ses activités de coopération indirecte dans un cadre principalement bilatéral, faisant intervenir des institutions associées à la Ligue des États arabes comme le Fonds arabe de développement économique et social (FADES), la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), le Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées et l'Organisation arabe pour le développement agricole (OADA).

37. Le FIDA a appuyé 74 projets dans 13 pays de la Ligue des États arabes (dont deux en Cisjordanie et à Gaza) dans le cadre de son Programme ordinaire et de son Programme spécial pour les pays africains. Le montant total de la contribution du FIDA s'élève à 3 milliards 629 millions de dollars, soit 15 % de tous les projets approuvés et 17 % de tous les prêts accordés à ce jour par le FIDA. Le FIDA a collaboré avec le Fonds arabe de développement économique et social dans sept régions ou pays (Cisjordanie et Gaza, Jordanie, Mauritanie, Maroc, République arabe syrienne, Oman et Yémen) et sur 15 projets au total. La contribution du FADES s'élève à 292 millions de dollars. En outre, le FIDA a cofinancé un projet au Zimbabwe avec la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique, institution de financement du développement de la Ligue des États arabes.

38. Outre l'établissement et le financement de projets, le FIDA offre des dons d'assistance technique qui, dans la plupart des cas, mais pas uniquement, appuient la recherche adaptative dans les domaines intéressant particulièrement les petites exploitations, le transfert des technologies appropriées et la création de réseaux. Le FIDA a financé des dons d'un montant de 8,8 millions de dollars, principalement par l'intermédiaire de deux grandes institutions de la Ligue des États arabes, l'OADA et le FADES, ou en coopération avec elles.

N. Organisation internationale du Travail

39. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a maintenu une étroite collaboration avec la Ligue des États arabes et, en particulier, avec son institution spécialisée, l'Organisation arabe du travail (OAT) dans le cadre d'activités conjointes et de travaux concertés sur des problèmes d'intérêt commun. En mars 2000, les deux organisations ont signé un mémorandum d'entente concernant l'emploi sur les territoires palestiniens, lequel cherche à promouvoir l'organisation, à intervalles réguliers, de consultations et de contacts étroits avec les parties concernées de la région arabe, y compris les membres de l'OIT, dont l'Autorité palestinienne et les organisations régionales et internationales compétentes. Le mémoire vise l'effort de collaboration qui porterait en particulier sur l'administration du travail, les politiques de l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle, la santé et la sécurité au travail, la législation du travail, la sécurité sociale, l'information et l'éducation des travailleurs. Une importance particulière sera accordée aux mesures prises pour mobiliser un volume suffisant de ressources auprès des donateurs pour financer les activités conjointes de l'OIT et de la Ligue des États arabes et de son institution spécialisée, l'OAT, et pour créer un fonds d'affectation spéciale.

40. Deux réunions de coordination ont eu lieu pendant la période à l'examen pour examiner les voies et moyens de resserrer la coopération et de mettre sur pied un programme d'activités conjointes avec l'OAT. L'OIT et l'Institut d'hygiène et de sécurité du travail de l'OAT à Damas ont maintenu d'étroits contacts en vue d'actions concertées, dont l'organisation de séminaires et d'ateliers et la traduction de publications de l'OIT en arabe.

41. L'OIT et l'OAT ont également commencé à constituer une base de données sur le marché de l'emploi dans la région arabe, en utilisant les indicateurs clefs de l'OIT sur le marché du travail. L'OIT a continué à fournir une assistance technique et financière au Programme régional arabe d'administration du travail de l'OAT.

O. Fonds monétaire international

42. Le FMI et la Ligue des États arabes et ses institutions spécialisées entretiennent des liens de coopération restreints. À la fin de 1999, la Ligue des États arabes a manifesté de l'intérêt pour la formation et l'assistance technique offertes par le FMI dans le domaine de la comptabilité nationale, et le Département de statistique du FMI a proposé à la Ligue des États arabes la tenue d'un séminaire conjoint sur cette question en 2001 ou 2002. Dans le cadre de l'étude en cours sur les relations commerciales entre les pays arabes du Mashreq, le Département Moyen-Orient du FMI a récemment demandé à la Ligue des États arabes de lui fournir des éléments d'information et des rapports de situation sur la zone de libre-échange panarabe.

P. Union internationale des télécommunications

43. Pendant la période considérée, l'Union internationale des télécommunications (UIT), par le biais de son bureau régional pour les États arabes et du service qui, en son sein, s'occupe des pays arabes, a maintenu des liens de coopération étroits avec la Ligue des États arabes. Outre sa participation et celle de la Ligue à plusieurs réunions, groupes de travail et séminaires, l'UIT a continué de collaborer avec la Ligue en faveur du développement des télécommunications dans la région arabe et de procéder à des échanges d'informations.

Q. Fonds des Nations Unies pour la population

44. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a apporté à la Ligue des États arabes, et en particulier à son Département des affaires sociales, une importante assistance technique, institutionnelle et financière en vue de la réalisation d'études démographiques de base, de la création d'une base de données et

de la diffusion d'informations en apportant son concours au Service de recherche démographique. En outre, dans le cadre de son programme régional, le FNUAP a également appuyé l'enquête panarabe sur la santé maternelle et infantile dans 10 pays arabes, qui a été prolongée cette année par une enquête plus approfondie sur la santé en matière de reproduction, l'enquête panarabe sur la santé familiale (PAPFAM).

45. La Ligue des États arabes, avec l'appui constant du FNUAP, s'attache à renforcer la coordination régionale pour ce qui a trait à la population, aide à la création d'un réseau de comités nationaux de politique démographique, prend part à l'élaboration de politiques régionales efficaces conformes aux valeurs et aux droits culturels et moraux et renforce la complémentarité d'action entre les conseils nationaux de la population et d'autres instances compétentes afin de traiter les problèmes intéressant particulièrement la région arabe. Parmi ceux-ci figurent notamment les incidences du développement social et économique, des réformes et de la mondialisation sur la qualité de vie de la population arabe. Le Service de recherche démographique, avec le soutien continu du FNUAP, pourrait beaucoup aider les pays de la région à partager, analyser, diffuser et appliquer les résultats de la recherche démographique et à élaborer et exécuter des stratégies permettant d'atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des plans d'action d'autres conférences. Le programme PAPFAM permettra d'établir les indicateurs de la santé en matière de reproduction qu'exigera le suivi de la réalisation des objectifs de la CIPD.

R. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

46. L'UNRWA et la Ligue des États arabes ont maintenu des relations de coopération étroites au cours de la période considérée. L'Office est en contact avec le secrétariat de la Ligue des États arabes au Caire, ainsi qu'avec l'Observateur permanent de la Ligue à New York, et participe aux réunions sectorielles périodiques organisées par la Ligue. Il s'emploie à favoriser les échanges entre ses fonctionnaires et le secrétariat de la Ligue à différents niveaux et au sein de différentes instances.

47. L'UNRWA et la Ligue des États arabes ont eu des contacts de haut niveau, notamment une réunion qui s'est tenue entre le Commissaire général et le Sous-Secrétaire général aux affaires palestiniennes au siège de la Ligue, au Caire, en janvier 2000. Le Commissaire général a rencontré aussi les inspecteurs de la Ligue chargés des affaires des réfugiés durant leur réunion au siège de la Ligue en janvier 2000 également. La neuvième réunion annuelle commune de l'UNRWA et du Conseil de l'éducation de la Ligue pour les enfants palestiniens s'est tenue au Caire en novembre 1999. Elle a traité des services éducatifs offerts aux réfugiés palestiniens dans les pays d'accueil et des problèmes que connaît le programme éducatif de l'UNRWA. Le Directeur de l'UNRWA pour l'éducation a participé aussi à une réunion entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes sur le thème « Jeunesse et emploi » qui s'est tenue à Beyrouth du 23 au 25 mai 2000.

48. L'UNRWA a continué à bénéficier de l'appui généreux de la Ligue des États arabes et des efforts faits par celle-ci pour encourager les donateurs à augmenter leurs contributions volontaires à l'Office. En 1999, les États membres de la Ligue ont versé 9,6 millions de dollars, en espèces et en nature, au budget ordinaire et aux programmes d'assistance spéciale extrabudgétaire de l'Office. La situation financière extrêmement difficile que connaît l'Office et le rôle qui lui est imparti, ont fait l'objet d'amples débats lors des réunions de la Ligue des États arabes qui ont eu lieu durant la période considérée. La Ligue a réitéré son appui aux activités humanitaires de l'Office, s'est déclarée une fois encore préoccupée par les difficultés financières répétées rencontrées par l'Office et par les incidences que ces difficultés pouvaient avoir sur les réfugiés de Palestine et les autorités des pays d'accueil et souligné de nouveau qu'il était important que la communauté internationale accroisse ses contributions à l'Office.

S. Banque mondiale

49. La coordination entre la Banque mondiale et la Ligue des États arabes demeure étroite et fructueuse. La Banque mondiale participe à la quasi-totalité des réunions générales sur la coopération, ainsi qu'à d'autres réunions thématiques, qui se tiennent entre les institutions spécialisées des Nations Unies et la Ligue des États arabes. En outre, la Banque mondiale a coopéré plus précisément avec la Ligue dans plusieurs au-

tres domaines, en fournissant aux organisations spécialisées de la Ligue des documents de recherche et autres rapports et publications de la Banque, en continuant à collaborer avec les organisations spécialisées de la Ligue sur d'importantes questions de développement (sociales et économiques), en coopérant sur des questions ayant trait à la zone de libre-échange panarabe et d'autres questions ayant trait au commerce en général, et en permettant au personnel des organisations spécialisées de la Ligue de participer à ses ateliers et séminaires.

T. Programme alimentaire mondial

50. Le Programme alimentaire mondial et la Ligue des États arabes ont engagé un processus de formalisation d'arrangements de coopération entre les deux organisations. Un projet de mémorandum de coopération est en cours d'examen et sera arrêté définitivement très prochainement.

51. Le contexte de la coopération entre les deux organisations est constitué par les opérations que le Programme alimentaire mondial mène dans 14 des pays membres de la Ligue et par la présence de plusieurs organes de financement et organes techniques affiliés à la Ligue avec lesquels des partenariats fructueux seraient possibles, tant au niveau des politiques qu'au niveau opérationnel. Les opérations du Programme dans les pays membres de la Ligue fournissent une assistance à près de 10 millions de pauvres et de personnes en situation d'insécurité alimentaire, en mobilisant plus de 500 millions de dollars. Ses opérations d'urgence, de secours et de relèvement apportent une assistance à près de 8 millions de personnes, tandis que ses projets de développement viennent en aide à environ 2 millions de personnes. Afin d'améliorer l'efficacité de ces opérations, le Programme recherchera la participation des organes techniques et financiers de la Ligue des États arabes, en particulier du Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres désertiques et du Fonds arabe pour le développement économique et social.

U. Organisation mondiale de la santé

52. Le Bureau régional de l'OMS à Alexandrie a continué de collaborer étroitement avec la Ligue des États arabes, en particulier avec le Conseil des ministres de la santé des pays arabes. Le Directeur régional

de l'OMS a participé à toutes les réunions ordinaires de ce conseil et le Directeur général de l'OMS a participé à la dernière en date de ces réunions. Les différents services techniques du bureau régional ont participé aussi aux réunions techniques organisées par la Ligue, réunions au cours desquelles différentes questions techniques ont été examinées et plusieurs rapports techniques établis. Au cours de l'année écoulée, ces questions ont été les suivantes : lutte antitabac; la santé des enfants et les droits de l'enfant; la prévention des troubles génétiques et la lutte contre ceux-ci; la pollution industrielle; l'éducation, le plaidoyer et la promotion concernant les questions intergouvernementales; la législation sanitaire et la bioéthique; la production des médicaments et les pratiques pharmacologiques cliniques; une stratégie arabe visant à renforcer les services infirmiers; la lutte contre le VIH/sida; la poursuite de la collaboration avec le Conseil arabe des spécialités médicales et le Centre arabe pour les publications médicales et la Stratégie arabe de lutte contre la toxicomanie.

53. L'OMS participe activement au projet sur la santé familiale et la santé des collectivités. Le Projet panarabe sur la santé de la famille est un bon exemple de collaboration étroite entre le bureau régional de l'OMS et la Ligue des États arabes. L'OMS collabore aussi étroitement avec l'Organisation arabe du travail et fournit un appui technique en vue de la constitution d'une base de données sur les maladies professionnelles et les accidents du travail dans les États Membres.

54. Elle a aussi continué de collaborer avec la Ligue dans les domaines suivants : étude de l'impact des activités industrielles sur l'environnement, élaboration de directives relatives à la qualité de l'air, conservation de l'eau, lutte contre la désertification et Plan arabe sur l'environnement. Cette collaboration se poursuit par l'intermédiaire du Conseil des ministres arabes chargé des affaires environnementales et de deux de ses organes : le *Joint Committee of the Programme on Environment Education, Information and Awareness in the Arab Countries*; et le *Standing Committee on the Control of Industrial Pollution in the Arab Countries*.

V. Organisation météorologique mondiale

55. Les projets de coopération communs en cours avec la Ligue des États arabes et ses organisations spécialisées sont les suivants : le projet sur les tempêtes de

sable et de poussière dans la région arabe; les activités conjointes pour l'échange de données et produits météorologiques et connexes, y compris des directives sur les relations en matière d'activités météorologiques commerciales dans la région arabe; des activités menées dans le cadre du projet « Services d'information sur le climat et prévisions climatologiques dans la région arabe »; l'amélioration des services linguistiques arabes à l'OMM; des activités menées dans le cadre du projet de l'OMM intitulé « Variabilité et prévisions climatiques »; des stages de formation à l'intention du personnel météorologique des pays arabes organisés au Centre de formation météorologique régional de l'OMM, au Caire, et au Service météorologique syrien, à Damas; la participation de l'OMM aux réunions annuelles du Comité permanent de la Ligue des États arabes sur la météorologie, réunissant les directeurs des services météorologiques nationaux des pays arabes, et aux réunions des huit groupes de travail de ce comité.

IV. Réunion sectorielle sur la jeunesse et l'emploi entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

56. Comme recommandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/9 et conformément aux décisions de la réunion tenue en 1999 par l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes sur la coopération, une réunion sectorielle sur la jeunesse et l'emploi s'est tenue entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes au siège de la CESAO (23-25 mai 2000).

57. Ont participé à la réunion au nom du système des Nations Unies les représentants de l'OIT, de la CESAO, de l'UNESCO, de l'OMS, de la Banque mondiale, de l'UNRWA et du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Département des affaires politiques). S'agissant de la Ligue des États arabes, les participants ont compris les représentants de l'Organisation arabe du travail, de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science, de l'Organisation arabe de développement de l'administration, de l'Organisation arabe de développement agricole, du Fonds monétaire arabe, de l'Office arabe pour les investissements et le développement agricoles, du Fonds d'Abou Dhabi pour le développe-

ment économique arabe et du secrétariat de la Ligue des États arabes.

58. La réunion a été coprésidée par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques de la Ligue des États arabes et le Secrétaire exécutif de la CESAO. Les participants ont discuté de 14 documents de travail, passé en revue les progrès réalisés en coopération dans le domaine de la jeunesse et de l'emploi et fait un certain nombre de recommandations pour action. Des consultations sur la coopération entre le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Département des affaires politiques et internationales de la Ligue des États arabes se sont tenues de façon officieuse lors de la réunion.
